



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique

Rapport du jury

Admissibilité - Session 2018.

L'épreuve d'admissibilité du CAFFA 2018 s'est tenue les 21 et 22 mars au rectorat de Limoges. Elle s'est déroulée dans une salle disposant d'un vidéoprojecteur.

Le jury était composé de 5 membres, désignés par le recteur :

Un IA-IPR président du jury, un IEN 1^{er} degré, une IEN IO, une chef d'établissement et un formateur académique.

Cette épreuve s'appuie en premier lieu sur un rapport d'activités présenté par le candidat. Un oral en constitue le second temps. Durant celui-ci le candidat réalise un exposé de quinze minutes l'amenant à faire état de son parcours et à présenter ses motivations pour devenir formateur académique. Puis, un échange avec les membres du jury de trente minutes permet d'approfondir certains points de l'exposé ou à en élargir certains aspects.

Les résultats de l'admissibilité 2018 laissent voir des évolutions notables par rapport aux deux précédentes années.

D'une part cette session est la première où aucun candidat n'a disposé de dispense d'admissibilité.

D'autre part sur les 13 candidats ayant envoyé leurs dossiers, 8 ont été déclarés admissibles. En 2017 ces chiffres étaient respectivement de 13 et 10.

	Enseignement	Education et vie scolaire	Total
Candidats inscrits	13	1	14
Candidats présents	12	1	13
Candidats déclarés admissibles	7	1	8

Le présent rapport vise à éclairer ces résultats et à permettre aux futurs candidats au CAFFA d'éviter certains écueils lors de la phase d'admissibilité.

1. Le rapport d'activités

Le rapport d'activité du candidat doit permettre de dégager les lignes de force de son itinéraire professionnel et une expérience significative l'amenant à se projeter dans les fonctions de formateur académique. Il doit respecter un ensemble de critères établis selon la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546).

Si la majorité des rapports s'inscrit dans ces critères, ce n'est cependant pas le cas de tous. L'usage de la page de garde établie selon le modèle académique est impératif, facilitant l'identification des rapports et leur classement. Certains candidats s'en sont pourtant dispensés.

De même, il est à constater que certains candidats ont réalisé des rapports dépassant la longueur de cinq pages au maximum, ou bien n'y parviennent qu'en utilisant une taille de police de caractères très et trop petite. Cette longueur maximale des rapports, loin d'être un simple critère formel, est un élément qui doit conduire les candidats à axer de façon synthétique leur propos sur les lignes de force de leur parcours les amenant à se projeter dans les fonctions de formateurs académiques.

Les candidats peuvent annexer différents documents à leurs rapports d'activités. Ces annexes ne sont pas des documents neutres mais permettent de mieux saisir la démarche du candidat. Leur choix doit

faire l'objet d'une attention particulière. Il est curieux que certains candidats ne fassent pas référence dans leurs rapports d'activités aux documents annexes.

Si la qualité de rédaction des rapports est globalement correcte, quelques scories orthographiques ou des fautes de frappe sont cependant à noter, témoignant d'une réalisation certainement tardive et/ou insuffisamment relue.

Conseils aux candidats :

Le rapport d'activités est la première étape ou l'introduction d'un processus de certification s'étirant sur au moins deux ans, pour obtenir la certification de formateur académique. Il est le premier moment où le candidat rencontre le jury du CAFFA.

De ce fait les présentations de l'itinéraire professionnel et d'une expérience professionnelle significative doivent permettre d'identifier les compétences acquises par le candidat dans le domaine de la formation ou susceptibles d'y être transférées. L'engagement du candidat dans comme hors de son champ disciplinaire ou éducatif et sa capacité à s'adapter à la diversité des publics et des contextes scolaires méritent d'être pleinement mis en évidence.

La relecture des mémoires doit faire l'objet d'une attention particulière. Il peut être intéressant de demander à une tierce personne de son entourage de l'assurer.

2. La présentation orale et l'entretien avec le jury

Premier moment où le candidat se retrouve devant le jury du CAFFA, l'oral est une épreuve d'une durée certaine, quarante-cinq minutes au total, qui exige préparation formelle et maîtrise des enjeux propres aux fonctions de formateur académique.

Se composant de deux temps très différents, il permet d'abord d'envisager l'aptitude d'un candidat à construire et présenter un exposé clair et structuré, témoignant de la capacité à se projeter au-delà de ses fonctions actuelles. Il l'amène ensuite à devoir échanger pendant trente minutes avec le jury, éventuellement pour clarifier certains de ses propos, surtout pour envisager sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur académique et à aller au-delà de son champ d'expertise disciplinaire ou éducatif.

La présentation orale

D'une durée de quinze minutes, la présentation orale amène le candidat à préciser son projet. Le jury a apprécié des oraux globalement préparés, prenant dans la moitié des cas appui sur des supports numériques. Ces derniers, qui n'ont rien d'obligatoires, peuvent constituer un atout pour fixer les étapes du déroulé du propos du candidat ou présenter un document important dans son discours. En revanche des présentations qui ne sont que la version projetée des propos des candidats ou qui sont nourries de documents multiples mais jamais commentés ni même cités desservent leurs auteurs. De même, si le candidat peut tout à fait s'appuyer sur ses notes personnelles, il importe que celles-ci restent un support afin de ne pas transformer cette présentation en séance de lecture, souvent menée sur un ton monocorde, de notes personnelles.

La gestion du temps de l'exposé est perfectible dans certains cas. Quelques présentations atteignent péniblement les dix minutes tandis que d'autres doivent être écourtées.

Le référentiel des compétences de formateur est inégalement connu et exploité. Sa connaissance et sa mise à profit avaient pourtant été déjà soulignées dans le précédent rapport du jury. Rappelons donc que sont particulièrement appréciées les prestations des candidats ayant su conceptualiser et ordonner leurs expériences professionnelles au regard de ce référentiel.

L'entretien avec le jury

D'une durée de trente minutes, l'entretien est un moment où les prestations des candidats sont extrêmement contrastées. C'est notamment lors de cette phase qu'apparaissent certains projets insuffisamment mûris au regard des attentes nourries vis-à-vis d'un formateur académique. D'autres candidats, impliqués dans des actions de formation dans leur champ disciplinaire, peinent à envisager ce qui sépare celles-ci des actions qu'ils pourraient être amenés à conduire en tant que formateurs académiques. Ainsi une candidate enseignante, après avoir débuté son oral en se présentant comme « formatrice académique », ne peut envisager ses actions de formation autrement qu'à travers sa seule discipline, ni faire état de quelque connaissance que ce soit du référentiel de compétences de formateur académique. A l'inverse, le jury a particulièrement apprécié les candidats qui, avec modestie et sincérité,

ont su faire état d'expériences professionnelles, en les contextualisant au regard des grands enjeux de politique éducative actuels et de réflexions didactiques et pédagogiques maîtrisées.

Durant l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit capable :

- de faire état des grands traits de la politique et des dispositifs éducatifs dans lesquels s'inscrivent les actions de formation, dans l'enseignement secondaire mais aussi en amont et en aval ;
- d'avoir connaissance de la diversité des dispositifs de formation pouvant être déployés dans une académie et des modalités de suivi possible de personnels en formation ;
- de construire une réflexion sur la manière d'identifier et de répondre aux besoins des personnels ;
- de faire preuve de prise de distance au regard de différentes pratiques de formation... et de ses propres pratiques d'enseignant ou de formateur.

La mise en perspective des propos du candidat à la lumière de réflexions didactiques et pédagogiques théoriques est un indéniable élément de valorisation de sa prestation.

Conseils aux candidats :

L'oral d'admissibilité doit faire l'objet d'une préparation solide, tant sur la forme (durée de quinze minutes de la présentation orale, support vidéo-projeté...) que sur le fond (connaissances précises des enjeux de la politique éducative, des dispositifs de formation et de suivi des personnels...)

Le candidat doit éviter les réponses générales et évasives aux questions du jury. Il est parfois préférable de reconnaître sa méconnaissance d'un objet évoqué lors de l'oral que de s'engager dans une réponse vague et non maîtrisée.

Le candidat doit être clairement au fait des évolutions de la politique éducative, des réformes en cours. Il importe que son regard sur celles-ci soit celui d'une personne susceptible d'intervenir en formation afin d'en envisager la mise en œuvre.

Conclusion et perspectives.

Le jury a fait le constat cette année de prestations très contrastées selon les candidats. L'épreuve d'admissibilité est composée de deux grands moments pleinement articulés l'un à l'autre et constituant les premiers temps d'un parcours amenant le candidat vers l'admission. De ce fait :

- Il importe qu'il y ait une vraie cohérence entre le rapport d'activités, moment introductif de ce parcours, et la personnalité de futur formateur qui se dégage à l'issue de l'entretien.
- Les connaissances sur le système éducatif et les références en didactique et en pédagogie sont importantes, dans la mesure où elles fixent d'une part le champ d'intervention d'un formateur, d'autre part étayent sa réflexion de pédagogue.
- L'affirmation d'une posture de formateur amène le candidat à aller au-delà de son champ habituel d'enseignement ou d'éducation. En tant que formateur académique il a vocation à s'adresser à des personnels très différents.
- La sincérité des engagements et le recul critique vis-à-vis de ses pratiques seront toujours plus appréciés qu'un exposé général peinant à faire émerger des convictions pédagogiques.

Pour le jury,
Le président du jury
ROOU David-Pierre
Doyen des IA-IPR